

CMF SA du 5 décembre 2014
Avis sur le projet d'arrêté préfectoral
du Programme De Surveillance (PDS)

Intervention de Mr Christian GAUBERT (Président de la Commission Permanente)

1. Rappel des étapes précédant cet avis
2. Rappel du contexte réglementaire
3. Étapes d'élaboration du PDS
4. Rôle du programme de surveillance (PDS)
5. Élaboration du programme de surveillance
6. Proposition d'avis pour chaque sous-programme (thématiques) – Article 1
7. Proposition d'avis général du PDS – Article 2



1- Rappel des étapes précédents cet avis

Les principales étapes de formalisation de cet avis :

- ❑ la DCSMM, de juin 2008 représente le pilier environnemental de la politique maritime intégrée

- ❑ Le projet de PDS est proposé dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) composé de 5 éléments :
 - ✓ **L'Évaluation Initiale ou EI** (notifiée et transmise à la commission européenne en décembre 2012)
 - ✓ Le **Bon Etat Ecologique ou BEE** (notifié et transmis à la commission européenne en décembre 2012)
 - ✓ Les **Objectifs Environnementaux ou OE** (notifiés et transmis à la commission européenne en décembre 2012)
 - ✓ La présente proposition d'un **Programme De Surveillance ou PDS** (à adopter en janvier 2015)
 - ✓ Un **Programme De Mesures ou PDM** (à adopter le 15 décembre 2015 pour une mise en œuvre en 2016)

2- Rappel du contexte réglementaire

L'arrêté :

- Est préparé et signé par les autorités compétentes de la sous région marine Golfe de Gascogne,
- Est prévu à l'article R219-12 du code de l'environnement ;
- Une consultation des instances est prévue à cet effet par l'article R.219-12 du code de l'environnement .

3- Étapes d'élaboration du PDS

- Sollicitation des membres du CMF-SA, en particulier le 6 mai 2014 sous la forme d'un atelier d'association au cours duquel les 13 programmes ont été présentés
- présentation du contenu du programme de surveillance issu des réflexions et débats le 15 juillet dernier,
- concerne pour le CMF-SA l'avis de la Commission Permanente réunie le 26 septembre 2014
- La consultation des instances s'est déroulée du 18 août et le 17 novembre 2014
- Approbation par arrêté conjoint des préfets coordonnateurs, préfet maritime de l'atlantique et préfet de région des Pays de la Loire (art. 219-15 du CE) - janvier 2014.

4- Rôle du programme de surveillance (PDS)

- Le programme de surveillance doit définir la surveillance nécessaire à **l'évaluation permanente du milieu marin** et permettre de répondre aux exigences fixées par la directive lors des futures révisions des autres éléments des PAMM.
- il s'agit de **collecter des données dans l'objectif d'assurer le monitoring de l'espace maritime et côtiers et de piloter la mise en œuvre de politiques et d'en évaluer les résultats**
- Il permettra ainsi d'enrichir les autres piliers du PAMM-SA

5- Élaboration du programme de surveillance

Il consiste en:

- ❑ Recensement des dispositifs de surveillance existants et analyse des besoins, de la pertinence et l'effectivité des réseaux existants ont été expertisées.
- ❑ Plusieurs principes d'élaboration :
 - ✓ un **pilotage** essentiellement **national**,
 - ✓ une forte **assise scientifique**,
 - ✓ l'optimisation de la surveillance existante,
 - ✓ une **approche exhaustive des coûts** engendrés par les propositions techniques,
 - ✓ une analyse de la faisabilité,
 - ✓ un travail de **priorisation**.
- ❑ une stratégie de surveillance fondée sur un croisement d'orientations, à savoir :
 - ✓ des **thématiques nouvelles** valorisées,
 - ✓ un nombre de **paramètres augmenté**,
 - ✓ une réponse privilégiée à l'évaluation et aux indicateurs,
 - ✓ des **moyens à la mer optimisés**,
 - ✓ un **réseau** d'aires marines protégées **valorisé**,
 - ✓ des **études approfondies** sur certaines thématiques,
 - ✓ des **zones d'expérimentation** développées.

- ❑ Il comprend 13 programmes thématiques, correspondant chacun à un descripteur du BEE. Ils ont été élaborés par les principaux établissements pilotes que sont : Ifremer, l'AAAMP, le MNHN, le CNRS, le SHOM, le BRGM, l'ANSES et autres réseaux

Programmes thématiques

1. Oiseaux
2. Mammifères marins et tortues
3. Poissons / céphalopodes
4. Habitats benthiques et intégrité des fonds marins
5. Habitats pélagiques
6. Espèces non indigènes
7. Espèces commerciales
8. Eutrophisation
9. Changements hydrographiques
10. Contaminants
11. Questions sanitaires
12. Déchets
13. Bruit

exemples de sous-programme

- SP 1 suivi des oiseaux inféodés à l'estran
- SP 2 suivi des oiseaux marins nicheurs
- SP 3 suivi des oiseaux en mer
- SP 4 suivi des oiseaux retrouvés échoués
- SP 5 suivi des interactions entre oiseaux et activités humaines

- ❑ Chacun de ces programmes est lui-même composé de sous programmes définis avec un objectif de cohérence scientifique et opérationnelle permettant de faciliter le reporting à la commission européenne selon le format fourni.

6- Proposition d'avis pour chaque thématiques – Article 1

L'avis du CMF est donné pour chaque programme (et non sous pgre).
Dans cette présentation, il est rédigé en bleu et gras.

Programme 1 : « Oiseaux »

- ❖ Enjeux des suivis = connaissance
 - ✓ de la répartition, la taille et l'état écologique des populations,
 - ✓ de la structure et le fonctionnement du réseau trophique E
 - ✓ des Effets des contaminations et des macro-déchets sur les populations

- ❖ Remarques générales:
 - ✓ **Le CMF prends note que de nouveaux suivis sont peu ou pas nécessaires, mais ...**
 - ✓ **Besoin d'harmonisation des pratiques ainsi que d'une meilleure coordination nationale des dispositifs.**

- ❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :
 - ✓ un suivi de stock alimentaire et des régimes alimentaires des oiseaux limicoles est mené sur les Pertuis Charentais dans le cadre du sous-programme des oiseaux inféodés à l'estran
 - ✓ en Bretagne, l'observatoire régional des oiseaux marins permet d'alimenter le sous-programme sur les oiseaux nicheurs.

Programme 2 : « Mammifères marins et tortues »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ de la répartition, la taille et l'état écologique des populations,
- ✓ de la structure et le fonctionnement du réseau trophique E
- ✓ des Effets des contaminations et des macro-déchets sur les populations

❖ Remarques générales:

- ✓ **Le CMF prends note que de nouveaux suivis sont peu ou pas nécessaires, mais ...**
- ✓ **Besoin d'harmonisation des pratiques ainsi que d'une meilleure coordination nationale des dispositifs.**

❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :

- ✓ l'existence d'un suivi de la population côtière de plage entrepris par le laboratoire LIENS de l'Université de La Rochelle et d'un réseau de soin significatif des tortues marines (RTMAE, CESTM, GEFMA).

Programme 3 : « Poissons céphalopodes »

- ❖ Enjeux des suivis = connaissance
 - ✓ de la répartition, la taille et l'état écologique des populations,
 - ✓ de la structure et le fonctionnement du réseau trophique E
 - ✓ des Effets des contaminations et des macro-déchets sur les populations

- ❖ Remarques générales:
 - ✓ la surveillance des espèces littorales et côtières est décrite comme insuffisante voire inexistante.
 - ✓ **Le CMF attire l'attention des acteurs sur l'urgence de disposer de l'accord des professionnels afin de mettre en œuvre l'extension du dispositif de surveillance, préalablement à la mise en œuvre opérationnelle du PDS.**

- ❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :
 - ✓ Sur ce premier cycle de surveillance, les suivis s'appuient sur le programme OBSMER, sous réserve de pouvoir les adapter aux besoins de la DCSMM en matière de surveillance de la biodiversité.

Programme 4 : « Habitats benthiques et intégrité des fonds »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ De l'état écologique des habitats depuis la côte jusqu'à la zone bathyale,
- ✓ Des pressions induites par les activités et usages du milieu d'origine anthropique

❖ Remarques générales:

- ✓ Pour le premier cycle du PDS , priorité sur les suivis des milieux, le suivi des pressions étant développé dans le cadre d'une démarche spécifique (« zone atelier »).
- ✓ **Le CMF prend acte de la mise en cohérence des réseaux relatifs aux pressions (sous programme 8 à 12)**

❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :

- ✓ Les habitats benthiques, particulièrement riches, notamment en Nord-Atlantique, font l'objet d'un suivi grâce au réseau REBENT Bretagne, qui mérite d'être pérennisé.
- ✓ Les habitats benthiques de l'étage bathyal feront l'objet, au cours de ce premier cycle, d'une analyse scientifique des résultats de la campagne réalisée sur des canyons profonds par l'IFREMER.
- ✓ **Le CMF prend acte des suivis existants et attire l'attention des acteurs sur la nécessaire pérennisation de ces derniers.**

Programme 5 : « Habitats pélagiques »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ Répartition, étendue et état écologique des habitats pélagiques,
- ✓ Définition des écosystèmes
- ✓ Fonctionnement et dynamique des réseaux trophiques

❖ Remarques générales:

- ✓ Besoin de travailler sur la définition d'indicateurs éco systémiques
- ✓ **Le CMF prend acte de la priorité émise pour le premier cycle de surveillance sur le sous-programme « phytoplancton » qui répond au besoin en données de plusieurs descripteurs-**
- ✓ **Il attire l'attention sur le nécessaire besoin d'efforts d'échantillonnages préalables et sur son calendrier**
- ✓ **Le CMF prend acte des développements méthodologiques nécessaires sur les compartiments inférieurs (micro-organismes, zooplancton) qui seront précisés**

❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :

- ✓ Une attention particulière concernant les embouchures d'estuaire et des principaux fleuves du Golfe de Gascogne (Loire, Gironde et Adour) font l'objet.
- ✓ Suivis des conditions hydrographiques des panaches de ces grands fleuves.

Programme 6 : « Espèces non indigènes »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ De l'évaluation du niveau d'introduction des espèces indigènes dans le milieu, et des conséquences sur les écosystèmes
- ✓ de la mise en place des suivis dédiés du fait de l'absence de surveillance pérenne et la mise au point de la centralisation, de la standardisation, et de la bancarisation des données,

❖ Remarques générales:

- ✓ Besoin de concentrer la surveillance sur les milieux (sous- programmes « suivis dédiés au sein des zones à risque et des zones sensibles aux bio-pollutions » et « caractérisation de l'état et des impacts des espèces non indigènes »
- ✓ Valoriser toute source de données existante et de mettre en place une action d'acquisition de connaissance pour caractériser les vecteurs d'introduction d'espèces non indigènes dans le milieu Pour le premier cycle de surveillance, la priorité est donnée à un sous-programme « phytoplancton » qui répond au besoin en données de plusieurs descripteurs
- ✓ De nombreux développements méthodologiques sont nécessaires sur les compartiments inférieurs (micro-organismes, zooplancton).
- ✓ **Le CMF prend bonne note de cette priorité ; il recommande que soit mis en œuvre un suivi de l'introduction d'espèces non indigènes par le suivi des principaux vecteurs d'introduction potentiels dans le milieu.**

Programme 7 : «Espèces commerciales »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ De l'évaluation de l'état des stocks des espèces commerciales

❖ Remarques générales:

- ✓ Le CMF note que ce programme repose essentiellement sur des dispositifs existants mis en œuvre dans le cadre de la politique commune de la pêche, au titre de la compétence exclusive de l'Union Européenne en matière de conservation des ressources biologiques marines (Règlement CE sur les obligations déclaratives, respect des quotas, géo localisation des navires, règlement collecte des données).

Programme 8 : «Eutrophisation »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ de l'évolution du processus d'eutrophisation dans le milieu marin
- ✓ du suivi des sources de pressions (atmosphériques et terrigènes), des paramètres physico-chimiques et de l'impact de l'enrichissement de l'écosystème sur les compartiments biologiques

❖ Remarques générales:

- ✓ **Le CMF prend acte des suivis existants qui permettent de relativement bien couvrir ce programme mais qui nécessitent des adaptations pour répondre aux besoins de la DCSMM.**
- ✓ Sur le premier cycle de la surveillance, ces adaptations porteront sur les sous-programmes « apports fluviaux » et « marées vertes ». Ces sous-programmes recouvrent des spécificités locales.
- ✓ **Le CMF prend acte des nécessaires développements de surveillance du microphyto-benthos puisque ce domaine a été identifié dans le cadre de la DCE.**

❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :

- ✓ Les réseaux locaux dédiés à l'étude des flux de nutriments sont intégrés au PDS ;
- ✓ Les marées vertes sont suivies dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE) sur les côtes impactées de Bretagne, des Pays de la Loire, de Vendée, puis du Mont Saint Michel à l'île de Ré.

Programme 9 : «changements hydro climatiques »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ des changements hydrographiques provoqués par les activités humaines et leur impact sur les écosystèmes marins

❖ Remarques générales:

- ✓ Le CMF prend acte des suivis existants qui permettent de relativement bien couvrir ce programme mais qui nécessitent des adaptations pour répondre aux besoins de la DCSMM.
- ✓ Le CMF relève que l'enjeu du programme ne fait pas référence aux changements naturels.
- ✓ Il prend note, en outre, de la priorité mise sur l'évolution (complément) des dispositifs existants des sous-programmes « hydrodynamisme – hydrologie » et « modifications morpho-sédimentaires des fonds en lien avec les pressions physiques ».
- ✓ Il prend acte de la mise en place de la démarche de « zones d'expérimentation » pour la couverture de secteurs de plus forte pression
- ✓ Ces compléments concernent une couverture de plus forte pression, une extension des suivis et de la production de données.

❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :

- ✓ Le CMF plaide à l'intégration de réseaux de surveillance plus à même de répondre aux enjeux des changements hydrographiques provoqués par l'activité humaine (notamment sur l'évolution du trait de côte). Dans cette perspective, l'Observatoire de la côte Aquitaine est un outil qui pourrait être généralisé.

Programme 10 : «Contaminants »

- ❖ Enjeux des suivis = connaissance
 - ✓ de l'évolution de substances chimiques issues de rejets anthropiques et naturels dans le milieu marin,
 - ✓ de leurs impacts sur la faune marine et le suivi des apports fluviaux de contaminants

- ❖ Remarques générales:
 - ✓ **Le CMF prend acte de la bonne couverture du programme par les suivis existants mis en œuvre dans le cadre de la DCE qui, à ce titre, peuvent être considérés comme pérennes.**

- ❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :
 - ✓ Un dispositif spécifique en Gironde de suivi des aquifères d'eaux potables alimente le sous-programme relatif aux apports fluviaux de contaminants.
 - ✓ **Le CMF recommande que le réseau de suivi des pesticides du Bassin d'Arcachon (réseau REPAR) soit intégré dans le programme de surveillance. Son intégration dans la démarche zone atelier apparaît pertinent.**

Programme 11 : «Questions sanitaires »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ de la qualité sanitaire des produits de la mer et de la qualité des eaux de baignade

❖ Remarques générales:

- ✓ Le CMF prend acte de la bonne couverture du programme par les suivis existants mis en œuvre
- ✓ Le CMF prend acte de la couverture de surveillance adéquate pour les paramètres microbiologiques, chimiques et phycotoxiniques.
- ✓ Il note la priorité émise sur le sous- programme « contamination par les phycotoxines ».
- ✓ Il recommande l'intégration de certains paramètres supplémentaires nécessaires aux besoins de la DCSMM, telle que l'origine des produits contrôlés.
- ✓ Le CMF prend acte du peu de suivi pérenne sur ce programme.
- ✓ Il attire l'attention des acteurs sur l'urgence à disposer de propositions techniques de suivi au cours du premier cycle de surveillance, avant la mise en œuvre opérationnelle de protocoles de surveillance déjà harmonisés au niveau européen.

Programme 12 : thématique «déchets »

- ❖ Enjeux des suivis = connaissance
 - ✓ de l'évolution de la quantité et de la nature des déchets présents dans le milieu ainsi que les impacts avérés causés sur la faune marin
- ❖ Remarques générales:
 - ✓ **Le CMF prend acte du peu de suivi pérenne sur ce programme.**
 - ✓ **Il attire l'attention des acteurs sur l'urgence à disposer de propositions techniques de suivi au cours du premier cycle de surveillance, avant la mise en œuvre opérationnelle de protocoles de surveillance déjà harmonisés au niveau européen.**
- ❖ Remarques spécifiques Golfe de Gascogne :
 - ✓ Les macro-déchets marins, apportés notamment par le courant du Portugal, font l'objet de dispositifs de surveillance et de ramassage plus intenses sur les plages du Golfe de Gascogne et en particulier sur sa partie Sud-Atlantique.
 - ✓ Les sites de Molène, du Parc national marin d'Iroise, de Plougastel, de Trégunc, de Montalivet, de Contis-les bains et de Moliets font l'objet de ramassage de déchets sur les plages, entrepris par les collectivités et les associations impliquées.
 - ✓ Les dispositifs locaux de ramassage de macro déchets flottants sont intégrés au premier cycle du programme de surveillance, telles les opérations de nettoyage de l'Agglomération Côte Basque – Adour sur les zones sensibles du Pays Basque.
 - ✓ Les déchets sur les fonds marins sont suivis sur les zones de chalutage, spécifiquement sur les zones rocheuses du sud-Gascogne. Des mesures ponctuelles de micro-plastiques industriels à La Rochelle sont intégrées au sous-programme relatif aux microparticules.
 - ✓ **Le CMF propose d'étudier les modalités d'intégration de cette surveillance au dispositif OBSMER. Par ailleurs, les acteurs soulignent l'intérêt du programme spécifique de collecte et de caractérisation des déchets en Charente-Maritime qui mériterait d'être développé.**

Programme 13 : «Bruits »

❖ Enjeux des suivis = connaissance

- ✓ de l'impact de perturbations sonores et des effets sur les cétacés

❖ Remarques générales:

- ✓ **Le CMF note que le 1^{er} cycle de surveillance sera consacré à la mise en place des briques élémentaires pour chacune des 4 actions suivantes :**
 - mise en place de stations de mesures de bruit,
 - création d'un registre national de données d'émissions impulsives,
 - création d'un portail d'accès aux données d'opportunités,
 - intégration des banques de données de trafic maritime.

6- Proposition d'avis général – Article 2

Sur les aspects méthodologiques

- ❖ Le CMF considère particulièrement pertinente la démarche de mise en œuvre de zones d'expérimentation appelées « zones atelier ».

Sur les aspects financiers

- ❖ Des dispositifs existants : 48,7 M€ par an
- ❖ Un examen complémentaire de l'estimation pour aborder :
 - ✓ la fragilité de certains dispositifs ou des montants faibles par rapports au enjeux,
 - ✓ des plans de financement complexes ou des dispositifs de contractualisation fragiles..
- ❖ Des dispositifs à compléter ou à créer : 12 M€ par an

Sur les aspects organisationnels

- ❖ Définition urgente des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre du PDS dans un contexte budgétaire tendu
- ❖ Prise en compte de l'analyse des coûts des réseaux de suivis territoriaux reconnus pour leur intérêt au niveau national (Observatoire de la côte aquitaine, REPAR, OCEANOPS...).
- ❖ Prise en compte et valorisation des réseaux de sciences participatives, notamment ceux liés à la plongée sous-marine

« le CMF émet un avis favorable assorti des observations précitées sur le programme de surveillance du Plan d'Action pour le Milieu Marin Golfe de Gascogne ».